

Cancer, fertilité et contraception

Certaines chimiothérapies peuvent entraîner un risque tératogène, c'est-à-dire un risque de provoquer des malformations chez le fœtus. **Il est donc conseillé d'utiliser une contraception dès le début de la chimiothérapie**, et jusqu'à deux ans après la fin du traitement.



Pour en savoir plus

Site des CECOS

Centres d'Étude et de Conservation des Ovocytes et du Spermé
cecos.org

Site de l'Agence de la Biomédecine

procreation-medicale.fr

Site de l'AFSOS

Association Francophone des Soins Oncologiques de Support
afsos.org

Site de l'association de la Ligue Contre le Cancer

ligue-cancer.net

Dispositif Spécifique Régional du Cancer ONCO Pays de la Loire

oncopl.fr

Coordonnées des centres d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) en Pays de la Loire



CHU DE NANTES

Tél : 02 40 08 32 34/43

chu-nantes.fr

> Accueil > Soins & spécialités > PHU 5 - femme, enfant, adolescent > Biologie et médecine de la reproduction - Centre d'Assistance Médicale à la Procréation



CHU D'ANGERS

Tél : 02 41 35 45 94

maternite-chu-angers.fr

> Accueil > Avant la naissance > Aide Médicale à la Procréation



CLINIQUE DU TERTRE ROUGE - LE MANS

Tél : 02 43 78 59 80/84

polesantesud.fr

> Accueil > La clinique du Tertre Rouge > Assistance Médicale à la Procréation



PROCREALIS - CENTRE AMP VENDÉE

Tél : 02 51 44 10 60/69

procrealis.com

> Accueil centre d'Assistance Médicale à la Procréation, site de la Clinique Saint Charles

20191000 - Conception et réalisation : Kromi - www.kromi.fr - MISE À JOUR DU DOCUMENT : JUIN 2023

Un programme soutenu par :

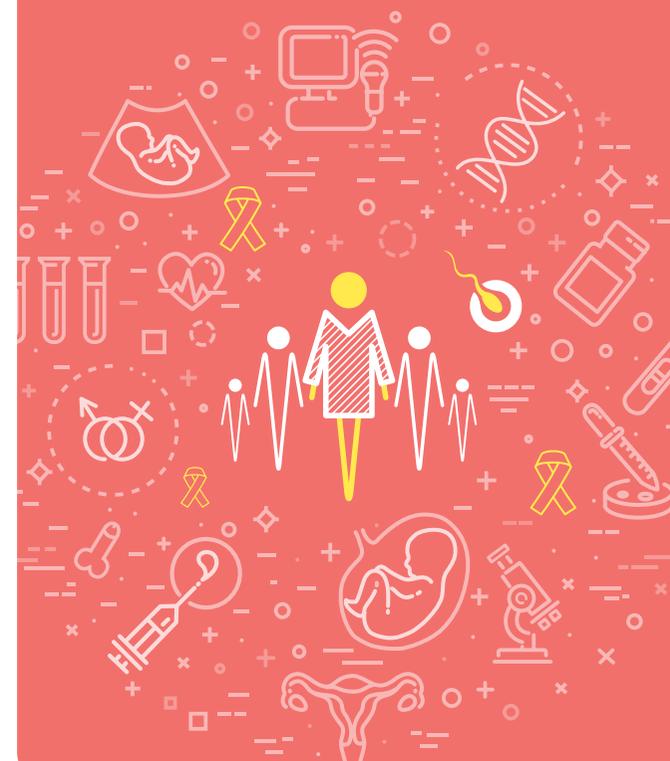


DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER ONCO PAYS DE LA LOIRE

50 route de Saint Sébastien - 44093 Nantes
oncopl.fr

onco FERTILITÉ

Préservez votre capacité à concevoir un enfant



Je suis une femme DE MOINS DE 40 ANS

et je vais commencer dans les prochains jours un traitement pour soigner un cancer

Un programme soutenu par : onco Pays de la Loire

Cancer et fertilité chez la femme : êtes-vous concernée ?

Vous avez moins de 40 ans, vous êtes prise en charge pour un cancer et vous n'avez pas encore débuté les traitements.

- Les **différents traitements** (la chimiothérapie, la radiothérapie ou la chirurgie) peuvent être **toxiques pour les ovaires** en diminuant la réserve ovarienne en ovocytes ou en altérant leur qualité. Le temps dédié au traitement anticancéreux peut aussi être un frein à une grossesse future.
- Vous avez la possibilité de **préserver votre fertilité ultérieure**, grâce à une prise en charge spécialisée dans un centre agréé.

Préserver sa fertilité en cas de cancer : un droit ?

La préservation de la fertilité féminine est un des principaux objectifs du dernier Plan Cancer 2014-2019 pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Selon la **Loi Française** « Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité, ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée, peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux, en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP), ou en vue de la préservation et de la restauration de sa fertilité [...] ».

Article L2141-11 du Code de la Santé Publique.

Comment préserver votre fertilité ?

Plusieurs techniques peuvent être réalisées en fonction du type de cancer et de l'urgence du traitement anticancéreux principalement.

LA CONSERVATION OVOCYTAIRE

Nécessite une stimulation hormonale des ovaires au préalable, donc un intervalle libre de 2 à 3 semaines avant le début du traitement. Les ovocytes sont recueillis par ponction ovarienne puis vitrifiés (congélation très rapide permettant une conservation dans les meilleures conditions).

Elle peut être complétée selon les cas par une conservation embryonnaire, pour les femmes en couple avec désir d'enfant. Nécessite de réaliser une FIV (Fécondation In Vitro) auparavant. Les embryons obtenus sont ensuite vitrifiés.

LA TRANSPOSITION OVARIENNE

Déplacement chirurgical des ovaires pour éviter leur irradiation en cas de radiothérapie.

LA CONSERVATION DE TISSU OVARIEN

Consiste à prélever, sans délai, un ovaire ou un fragment d'ovaire pour congélation.



La préservation de la fertilité est possible grâce aux progrès de l'oncofertilité : champ de la médecine qui s'intéresse à la fertilité des patients touchés par le cancer.

Après le cancer, quel accès aux prélèvements conservés ?

Le centre d'AMP vous contactera chaque année pour connaître votre position sur la poursuite de la conservation.

La réutilisation des prélèvements congelés et la méthode optimisant les chances de grossesse seront discutées au cas par cas lors d'une concertation pluridisciplinaire, selon l'évolution des possibilités techniques. À noter que les embryons appartiennent au couple et seront détruits en cas de séparation.

Quelles chances de succès ?

Les méthodes de préservation de la fertilité ne sont pas infailibles mais elles constituent une chance supplémentaire pour l'avenir.

Elles peuvent parfois être combinées pour augmenter leur efficacité. Lorsque vous voudrez avoir un enfant, le centre d'AMP sera à votre disposition pour vous accompagner.



Certains traitements peuvent entraîner une absence de règles, transitoire ou définitive. C'est pourquoi il est important d'instaurer un suivi de la fonction ovarienne à l'issue des traitements anticancéreux.